

# Programme « enseignement scolaire public du premier degré » : emplois d'enseignant

## Rentrée 2013

La loi de finances pour 2013 prévoit pour le programme 140, des créations d'emplois à la rentrée 2013 à hauteur de 3 344 ETP.

- création de 4 569 ETP destinés aux stages qui seront offerts aux étudiants admissibles,
- non-reconduction des 1 225 ETP destinés aux stages offerts aux étudiants en master 2.

L'apport en service d'enseignement des étudiants admissibles est de 3 046 ETP correspondant à un service en tiers-temps des 9 138 contrats à mi-temps sur lesquels ils seront recrutés.

Ces moyens seront affectés :

- à l'augmentation des effectifs d'élèves,
- au développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans dans les zones de revitalisation rurale et d'éducation prioritaire,
- au dispositif « plus de maîtres que de classes » qui permettra dans les secteurs les plus fragiles d'accompagner des dispositifs innovants.

La répartition de ces moyens d'enseignement s'appuie sur la situation relative des académies en fonction de leur niveau de difficultés sociales et de leur rattachement territorial (groupes des académies à dominante urbaine, contrastées, à dominante rurale, d'outre-mer).

**PROGRAMME « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRE »  
EMPLOIS D'ENSEIGNANT  
EVOLUTION DES MOYENS A LA RENTREE 2013**

	Emplois d'enseignant Stock au 01/09/2012	Variations des moyens en apport d'enseignement à la rentrée 2013 (en ETP)
<b>AIX-MARSEILLE</b>	13 264,0	196
<b>AMIENS</b>	10 126,0	86
<b>BESANCON</b>	5 977,3	10
<b>BORDEAUX</b>	14 092,8	153
<b>CAEN</b>	6 535,0	27
<b>CLERMONT-FERRAND</b>	5 934,5	10
<b>CORSE</b>	1 369,5	21
<b>CRETEIL</b>	24 085,3	405
<b>DIJON</b>	8 028,5	5
<b>GRENOBLE</b>	15 120,5	198
<b>LILLE</b>	20 255,0	130
<b>LIMOGES</b>	3 209,5	20
<b>LYON</b>	14 207,0	264
<b>MONTPELLIER</b>	12 197,5	117
<b>NANCY-METZ</b>	11 561,5	-50
<b>NANTES</b>	13 053,5	183
<b>NICE</b>	9 158,0	59
<b>ORLEANS-TOURS</b>	12 248,0	98
<b>PARIS</b>	7 429,0	50
<b>POITIERS</b>	7 807,5	95
<b>REIMS</b>	7 037,5	10
<b>RENNES</b>	10 650,5	74
<b>ROUEN</b>	9 341,5	51
<b>STRASBOURG</b>	8 721,8	69
<b>TOULOUSE</b>	12 822,0	109
<b>VERSAILLES</b>	28 891,5	439
<b>GUADELOUPE</b>	2 903,5	-10
<b>GUYANE</b>	2 345,0	101
<b>LA REUNION</b>	5 997,0	149
<b>MARTINIQUE</b>	2 560,5	-23
<b>Métropole + DOM hors Mayotte</b>	<b>306 930,5</b>	<b>3 046</b>

# Programme « enseignement scolaire public du second degré » : emplois d'enseignant

## Rentrée 2013

Les moyens budgétaires prévus dans le projet de loi de finances pour la rentrée 2013 sur le programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » sont :

- **la création de 5 646 ETP** (soit 11 292 contrats) destinés aux stages qui seront offerts aux étudiants admissibles dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants.

Les étudiants **admissibles** au concours 2013-2 pourront être recrutés sur un contrat mi-temps et effectueront des heures d'enseignement correspondant à un service en tiers temps. Cet apport en enseignement équivaut à 3 764 ETP (soit un tiers de 11 292 contrats).

- **la création de 333 ETP de contractuels** pour compenser les allègements de service des enseignants nouvellement recrutés. Il s'agit d'un complément des mesures déjà prises en loi de finances rectificative pour 2012 (+ 1 500 ETP à la rentrée 2012), en raison de l'augmentation du volume des concours.

Les moyens seront répartis à la rentrée scolaire 2013 en fonction de l'affectation des enseignants nouvellement recrutés.

- **la non reconduction des emplois « étudiants stagiaires M2 » (- 1 967 emplois).**

La répartition des moyens pour la rentrée 2013 prend en compte, outre les évolutions démographiques contrastées sur le territoire, les priorités spécifiques pour le second degré.

L'effort est porté sur les collèges, pour la mise en place de dispositifs pédagogiques adaptés à l'hétérogénéité des publics et de parcours favorisant la réussite des élèves. Les collèges les plus défavorisés font l'objet d'une attention particulière.

**PROGRAMME « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE »  
EMPLOIS D'ENSEIGNANT  
EVOLUTION DES MOYENS A LA RENTREE 2013**

	Emplois d'enseignants Stock au 01/09/2012	Variations des moyens en apport d'enseignement à la rentrée 2013 (en ETP)
Aix-Marseille	16 393,5	86
<b>Amiens</b>	<b>12 310,3</b>	<b>24</b>
Besançon	7 197,0	10
Bordeaux	17 715,5	340
Caen	8 143,0	46
Clermont-Ferrand	7 063,5	98
Corse	1 816,5	15
Créteil	27 582,3	430
Dijon	9 499,0	81
Grenoble	17 898,5	171
Lille	24 680,0	122
Limoges	4 197,5	21
Lyon	16 190,5	115
Montpellier	15 082,0	235
Nancy-Metz	14 417,0	-26
Nantes	15 561,3	263
Nice	11 763,5	80
Orléans-tours	14 276,0	206
Paris	11 503,8	105
Poitiers	9 797,5	50
Reims	8 139,5	0
Rennes	13 529,5	175
Rouen	11 566,5	10
Strasbourg	11 407,5	34
Toulouse	15 828,5	369
Versailles	32 998,8	400
Guadeloupe	4 031,5	-30
Guyane	2 569,0	115
La Réunion	8 310,5	98
Martinique	3 322,0	-49
<b>Métropole + DOM hors Mayotte</b>	<b>374 791</b>	<b>3 594</b>
<b>Mayotte et COM</b>	<b>6 298</b>	<b>170</b>
<b>TOTAL</b>	<b>381 089</b>	<b>3 764</b>

# Les mesures en moyens de personnels administratifs

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2013, la création de 100 emplois de personnels administratifs est prévue.

La préparation des mesures de rentrée 2013 pour les personnels administratifs s'est articulée autour de deux axes principaux.

## → Un renforcement de l'encadrement administratif en EPLE

La création des emplois de personnels administratifs à la rentrée 2013 permet, outre l'accompagnement des ouvertures d'établissements, de renforcer l'encadrement administratif en EPLE.

Par ailleurs, la préparation des mesures intègre une opération de rééquilibrage entre les académies les mieux dotées en personnels administratifs et celles qui sont moins bien dotées.

Ces mesures tiennent compte des caractéristiques des établissements de chaque académie.

## → Un rééquilibrage des dotations en emplois administratifs en services académiques

Après plusieurs années de fortes réductions des effectifs dans les services administratifs, l'année 2013 verra une stabilité globale des emplois du programme 214.

Dans ce contexte et afin d'accompagner l'activité de gestion induite par les créations d'emplois d'enseignants notamment dans les services des académies les plus déficitaires actuellement au regard de leurs charges, une mesure de rééquilibrage des dotations en emplois administratifs sera réalisée entre les académies.

Cette opération conduite en lien avec les 100 créations d'emplois administratifs prévues au PLF 2013 du programme 141 tiendra compte d'une part de la situation des différentes académies au regard de leurs charges de gestion (mesurées à travers l'outil SERACA) et d'autre part du ratio RH « nombre d'enseignants gérés par gestionnaire ».

**PROGRAMMES « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE » et  
« SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE »  
EMPLOIS DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS  
EVOLUTION DES MOYENS A LA RENTREE 2013**

	Variations des moyens (en ETP)
Aix-Marseille	13
<b>Amiens</b>	<b>-2</b>
Besançon	-3
Bordeaux	13
Caen	0
Clermont-Ferrand	-1
Corse	-1
Créteil	11
Dijon	-2
Grenoble	9
Lille	-9
Limoges	-1
Lyon	12
Montpellier	13
Nancy-Metz	-8
Nantes	9
Nice	7
Orléans-tours	4
Paris	-2
Poitiers	0
Reims	-5
Rennes	6
Rouen	-2
Strasbourg	4
Toulouse	11
Versailles	14
Guadeloupe	2
Guyane	2
La Réunion	5
Martinique	-1
<b>Métropole + DOM hors Mayotte</b>	<b>98</b>
<b>Mayotte et COM</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

# **Programme « vie de l'élève » : emplois de CPE, d'AVS-i, de personnels médico-sociaux**

## **Rentrée 2013**

### **1) CPE en remplacement des étudiants stagiaires M2**

Le PLF 2013 prévoit le recrutement, parmi les admissibles au concours, de 264 agents contractuels payés à mi-temps et effectuant 1/3 de temps de service, soit 88 ETP.

La répartition académique de ces emplois a été déterminée au prorata des emplois de CPE (pondération 1/3) et au prorata des admissibles au concours 2012 (pondération 2/3).

### **2) Emplois d'AVS-i**

Les 350 emplois d'auxiliaires de vie scolaire pour l'aide individuelle prévus au PLF 2013, sont destinés à assurer l'accompagnement des élèves handicapés prescrit par les MDPH.

Comme l'estimation des besoins liés à des prescriptions ne sera pas connue avant le mois de mai 2013, la répartition académique de ces emplois sera effectuée avant les vacances scolaires et les emplois correspondants sont conservés en réserve.

### **3) Emplois de médico-sociaux**

Les 50 emplois prévus dans le PLF 2013 seront réservés au recrutement d'assistants sociaux.

Cette dotation complémentaire sera utilisée pour résorber les disparités de dotations entre académies. Le nombre total d'élèves et le nombre d'élèves boursiers et en éducation prioritaire sont pris en compte pour la répartition de ces moyens supplémentaires.

## MESURES DE RENTREE 2013

### Répartition des emplois de conseillers principaux d'éducation

	C P E Stock au 01/09/2012	Variation des moyens à la rentrée 2013
AIX-MARSEILLE	531	5
AMIENS	375	3
BESANCON	233,5	2
BORDEAUX	531	4
CAEN	253	3
CLERMONT-FERRAND	234	2
CORSE	72	1
CRETEIL	915	7
DIJON	300	3
GRENOBLE	494	2
LILLE	774,5	5
LIMOGES	161,5	1
LYON	502	3
MONTPELLIER	475	4
NANCY-METZ	438	4
NANTES	447	3
NICE	319	2
ORLEANS-TOURS	417	3
PARIS	381,5	3
POITIERS	282	2
REIMS	272	1
RENNES	396,5	3
ROUEN	349	3
STRASBOURG	311	3
TOULOUSE	528	4
VERSAILLES	986,5	7
GUADELOUPE	113	1
GUYANE	76	
LA REUNION	241	3
MARTINIQUE	100	1
<b>France METRO + DOM hors Mayotte</b>	<b>11 509</b>	<b>88</b>
<b>Mayotte + COM</b>	<b>151</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>11 660</b>	<b>88</b>



## MESURES DE RENTREE 2013

### Répartition des emplois d'assistants de service social

	Assistants de service social Stock au 01/09/2012	Variation des moyens à la rentrée 2013
AIX-MARSEILLE	130	2
AMIENS	82,5	1
BESANCON	38	1
BORDEAUX	83	4
CAEN	51	
CLERMONT-FERRAND	46,5	
CORSE	12	
CRETEIL	281	2
DIJON	54,5	1
GRENOBLE	105	3
LILLE	197	2
LIMOGES	27,5	
LYON	123	
MONTPELLIER	82	5
NANCY-METZ	89,5	
NANTES	110	
NICE	62	3
ORLEANS-TOURS	84	3
PARIS	75,5	
POITIERS	47	2
REIMS	50	
RENNES	93	
ROUEN	81	
STRASBOURG	68	1
TOULOUSE	91,5	2
VERSAILLES	265	2
GUADELOUPE	31	2
GUYANE	19	4
LA REUNION	56	6
MARTINIQUE	25	2
<b>France METRO+DOM hors Mayotte</b>	<b>2 560,50</b>	<b>48</b>
<b>Mayotte + COM</b>	<b>36</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 596,50</b>	<b>50</b>